



Traitement contre l'humidité du toit

Par **Chombeau**, le **13/11/2011 à 16:14**

Bonjour,

Voilà nous revenons d'une foire (celle de Lectoure), nous avons été intéressés par la protection de notre toit. Démonstration et au lieu de faire un devis vu que nous sommes sur un stand nous voilà avec un bon de commande à Technitoit pour une valeur de 4515,82 euros. Mon mari a signé en mettant sous réserve de la contre visite.

J'ai peur que nous soyons obligés de payer en m'apercevant (non sur le stand), vu que je n'ai eu axé aux conditions générales de vente que lorsque le bon de commande fut séparé de la souche par le commercial.

En regardant de plus près 30 mn plus tard.

J'ai voulu annuler de suite mais impossible!

J'ai une facture au lieu d'un devis et comment puis-je me retourner ?

Vais-je devoir accepter cet achat qui n'était pas prévu?

Merci de me conseiller

Sincères salutations G Boutry

Par **mimi493**, le **13/11/2011 à 16:17**

La vente en foire ne permet pas la rétractation